il avait connu Berlanger—un vieux de temps du vrai théâtre!—la tutoyait.

—Préparez vos coupes! dit le directeur.

Et, d'un coup de pince, il coupa le fil de fer du bouchon d'une bouteille de champagne.

Instinctivement, tous les yeux se fixèrent sur le bouchon, attendant l'explosion.

Les yeux de la grande Aline papillotaient et elle avait porté ses mains à ses oreilles affectant une appréhension vive.

—Mais! ce que j'ai peur!

Un coup sec retentit et la mousse blanche de la liqueur d'or remplit les verres.

—A la santé de la centième! dit le directeur.

—A la deux-centième, à la millième! s'écria Rose Dejuin.

—A Colibri! reprit le directeur, à la Reine de Paris!

Et, tous en chœur, les coupes levées, entourant Colibri comme on entoure le buste d'un auteur immortel aux célébrations d'anniversaires, répétèrent:

—A Colibri! A Colibri!

Mme Berlanger était très émue, et Pauline, qui était à côté d'elle, lui disait:

—Hein! faudra dire ça à Frédéric!.... Voilà une fête comme on en faisait autrefois!.... Vous rappelez-vous la fameuse soirée où le peuple de Meaux voulait nous porter en triomphe, Frédéric et moi!..... Ah! tonnerre, cela me rajeunit de trente ans!.... C'est tout de même bon d'aimer une mignonne petite comme celle-là!

Aucun être n'est sensible comme le comédien: dans la perpétuelle illusion de sa vie, le rire et les larmes se partagent ses émotions: ils étaient tous prêts à pleurer.

—Oh! comme vous êtes bons, mes amis, s'écria Colibri. Je vous aime bien, allez! Mais, vous savez, mes parents venant aussi célébrer ma bonne fortune, et ils m'attendent. Avec regret il faut que je vous quitte. Mais, croyez-le bien, je n'oublierai jamais cette soirée, et je vous dis merci, du fond du cœur, merci!

Et, avant de sortir, Colibri serrait toutes les mains qui se tendaient vers elle.

Quand enfin Mme Berlanger et la jeune fille furent dans la rue, cette dernière dit:

—C'est trop tard pour prendre l'omnibus, trop loin pour nous en aller à pied, et puis cela les ferait attendre trop longtemps!.... Prenons une voiture.... Nous pouvons bien, maintenant, ne pas reculer devant la dépense!

Elles hélèrent un fiacre qui passait.

—Rue des Feuillantines, 22! dit la voix claire de Colibri.

Et la voiture roula dans la direction du boulevard Sébastopol, vers la Seine.

Assoupie, la jeune artiste, se pelotant vers Mme Berlanger, s'écria:

—Eh bien! es-tu contente de la petite Colibri?

Et comme la vieille femme s'apprêtait à répondre:

—Alors, reprit Colibri, embrasse moi bien et cela vaudra mieux pour moi que que tous les bravos et tous les bouquets!

III

RIVÉS L'UN A L'AUTRE.

Nous avons laissé la Lorelly à l'instant où la représentation des Revues-Dramatiques terminée, elle avait pris sa voiture pour rentrer à son hôtel.

M. de Saimine s'était assis à côté d'elle.

Dès qu'ils furent en route, libres de parler à leur aise dans la voiture qui les emportait:

—Tu sais, dit M. de Saimine, j'entends que tu restes souple et soumise comme autrefois!

—Eh! répliqua la Lorelly d'un ton âpre, crois-tu donc que je ne suis point lasse de tes exigences de toutes sortes?.. Ma vie que tu m'as faite de plus en plus en enfer.... Etends garde à la fin!

—Prends garde toi-même!.... Ce qu'il me plaît que tu sois, tu le seras.... Il est un peu tard pour te plaindre!

La Lorelly eut un éclair dans les yeux, le sein soulevé par une émotion qu'elle ne cherchait pas à cacher et qui lui mettait aux joues de chaudes rougeurs de sang.

—Oh! misérable que je suis, du m'être donnée à un homme comme toi, et de ne pouvoir, après avoir été prêtée par lui, m'en séparer avec toute l'horreur qu'il m'inspire!

Elle n'avait pas achevé que M. de Saimine lui avait saisi les poignets: sous cette étreinte brutale, la Lorelly poussa un cri, aussitôt réprimé.

—Tu me fais mal! dit-elle.

—Tant pis! s'écria M. de Saimine d'une voix dure et menaçante, mais je ne suis pas disposé à l'entendre parler comme tu viens de le faire!.... N'oublie jamais, entends-tu! jamais, que c'est toi qui as compromis Mme Aubert pour prendre sa place!.... Je te tiens par ton crime, Fernande, et je ne te lâcherai pas!

Et, comme pour bien marquer sa possession, M. de Saimine serrait les poignets de la Lorelly.

Celle-ci ployait sous ce geste violent et dominateur, et maîtrisée, presque soumise, très bas, elle répétait:

—Tu me fais mal, Campagnol!

—Ne m'appelle plus Campagnol; je te l'ai défendu. Le rôdeur des chemins de Blancheville n'existe plus. Il n'y a en moi qu'un homme: celui que les huissiers du Cercle appellent "Monsieur le Comte", qui peut ce qu'il veut, et qui n'a pas dit son dernier mot à la fortune.

La voiture passait à ce moment à la hauteur de l'Opéra.

M. de Saimine tourna un bouton de sonnerie, et le cocher arrêta.

—Je ne rentre pas ce soir, dit-il à la Lorelly; je te quitte ici. Je dois me rencontrer avec un ami, un ancien camarade, que j'ai retrouvé par hasard, et peut-être devrai-je bénir le hasard, parce que cet ami me sera sans doute très utile. J'ai un rendez-vous avec lui à une heure du matin. Tu es libre d'utiliser la nuit.... et je te le conseille.

Fernande, rejetée dans le fond de la voiture, ne répondit pas.

M. de Saimine descendit et marcha dans la direction de l'avenue de l'Opéra.

La Lorelly eut comme un soupir de délivrance, et la voiture reprit sa course.

Eh! oui, celle qui était si connue dans le monde des plaisirs sous le nom de la Lorelly, celle qui ne subissait de temps aucun outrage, qui restait immuable en sa beauté, en pen platuresque, mais sereine, qui ne mettait ni fard ni rouge et qui, décolletée, le cou puissant, souple et solidement attaché, montrait hardiment la splendeur de sa chair; celle qui faisait l'étonnement du monde joyeux, qui avait agasé autour d'elle une quantité de rouges, et qui, dédaigneusement, adressait du pitié, avait vu les plus faiseurs et les plus intrépides rétiaire quand même à prendre leur retraite, sans qu'une ride vint plisser sa peau à elle,—oui, celle-là, c'était Fernande Aubert, la belle fille que nous avons vue prendre pour amant Julien Campagnol, devenir la femme de Jean-François Aubert, et faire dénoncer, par une intrigue abominable, le fils de son mari comme parricide,—Fernande, enfin, qui, après ses crimes et la fortune conquise, s'était livrée corps et âme à Campagnol pour qu'il l'associât à ses rêves de bandit!

—Partons à Paris, s'était écrié Campagnol, car ce n'est que dans une forêt pareille que des fauves comme moi peuvent grandir!

Ils étaient donc venus à Paris, et tout de suite ils s'étaient installés d'une façon somptueuse.

Campagnol s'était fait appeler d'abord: Campagnol de Saimine, puis: C. de Saimine, et enfin: le comte de Saimine.

Ils avaient fait une grosse somme d'argent de tout ce qui restait à Fernande, de ce qu'elle avait en très habilement soustraire dans la maison d'Aubert, après l'assassinat de ce dernier, et ils menaient la vie à grand train avec des prodigalités royales.

Avant de partir de Blancheville, Fernande avait parlé de mariage à Campagnol, et celui-ci s'était tout d'abord fait à cette idée d'épouser sa maîtresse: puis, il y avait renoncé. A quoi bon? Ne la tenait-il pas par le secret de son crime plus sûrement que si le mariage les avait unis? Si elle était sa femme, de deux-ils n'en étaient-ils pas, au contraire, d'être pris pour son complice, au cas où il la dénoncerait à la Justice?

Ils étaient tous les deux marqués d'un double crime: l'empoisonnement de Mme Aubert, la fausse accusation portée contre Paul; plus rien ne pouvait faire une cela n'eût pas été.

De même que Campagnol avait changé son nom, Fernande, trouvant trop vulgaire celui d'Aubert, l'avait changé contre un nom de guerre, doux à prononcer: Lorelly.

Tout de suite, elle s'était trouvée à l'aise et comme en son élément dans la vie nouvelle qui lui était faite. Ce qu'elle avait d'un peu fruste et de rude, qui lui venait de la vie des champs et du grand air libre des plaines, s'atténua, s'adoucit. Sa peau devint blanche et fine à l'ombre des grandes tentures qui protégeaient son appartement, au l'enveloppement doux des rideaux épais, dans la vie fénéante où elle se laissait aller comme dans un bain.

Toute sa nature se transformait en une élégance surprenante, jusqu'à ses attitudes un peu dures à Blancheville et qui, à Paris, semblaient s'allonger et s'affiner.

En même temps, un vernis s'étendait sur ses manières; avec un tête vive intelligence et beaucoup de tact, elle s'assimila les façons, les coutumes de ceux qui l'entouraient; elle se fit une conversation facile, point sotte du tout, avec

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriétés dans le Troisième District.

Alexandre Lemarque vs. Pierre Verges.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 32,901.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 22 août 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros 11 et 12 de l'Ilet No 114 (conformément aux livres de l'assessement Ilet 114), bornés par les rues Chartres, Royale, Flood et Avenue Claiborne. Les dits lots de terre se touchent et mesurent comme suit: Le lot No 11 forme l'encoignure des rues Royale et Flood et mesure trente-quatre pieds un pouce et cinq lignes de face à la rue Flood, sur une profondeur de cent trente pieds dix pouces et demie de la rue Royale. Le lot No 12 mesure trente et un pieds de face à la rue Flood, sur une profondeur de cent trente pieds dix pouces entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

20 juil—20 27—août 3 10 17 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le sheriff de propriété de valeur améliorée connu comme le No 224 rue Huitième, et formant l'encoignure de la rue Chestnut.

Thomas L. Bayne vs. Philip Thompson

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 28,044.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 juillet 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Chestnut, Octavie, Huitième et Harmonie, et mesurant trente deux pieds de face à la rue Huitième, sur une profondeur en façade à la rue Chestnut et sur l'autre ligne de profondeur de cent vingt pieds et formant l'encoignure des rues Huitième et Chestnut.

Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portent le numéro municipal 224 rue Huitième.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

22 juin—22 29—6 12 20 25 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée formant l'encoignure des rues Clouet et Robertson, dans l'Ilet compris par les rues Clouet, Claiborne, Robertson et Avilée.

William G. Taylor vs Mlle Marguerite Topfer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 32,638.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 juillet 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits, privilèges, servitudes et toutes les dépendances, tout spécialement, situés dans le Faubourg Washington, troisième district de cette ville, désignés par les numéros treize, quatorze, quinze et seize de l'ilet numéro vingt-huit, borné par les rues Clouet, Claiborne (anciennement St Avilée), Feliciana et Robertson (anciennement St Jean Baptiste), conformément à un dit ilet par A. Pugeo le 25 janvier 1841, et déposé en l'étude de Joseph Cavillier, notaire en cette ville. Les dits lots mesurent, chacun, au plus anglais, trente un pieds de face à la rue Clouet, sur cent deux pieds dix pouces et six lignes, le lot numéro treize formant le coin des rues Clouet et Robertson.

Saisis dans l'affaire ci-dessus, en vertu de l'acquêt par le défendeur, conjointement avec un acte de partage entre les héritiers de Mme Thérèse Kloth, veuve en premier mariage de William Topfer et en second mariage de Dominique Hussen, reçu et passé devant J. J. Lewis, notaire en cette ville, daté le 29 juillet 1869 (acte rectificatif au bureau des transports, livre 120 folio 365).

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

29 juin—29—juil 6 13 20 27—août 1er

ANNONCE JUDICIAIRE.

Nelson Brothers vs Samuel Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 13,664.—En vertu d'un plias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 juillet 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trente-deux actions, titres et intérêts du défendeur Samuel Levy à la succession de Solomon Levy, No 28,267 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et spécialement tous les droits, titres et intérêts de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le Nord-Ouest du Ilet bornant par le Bayou Gentilly, Pelletier et Gaston, Camp Ste Marguerite, sur un plan fait par Jules Dreux, daté le 11 avril 1855. Le dit lot mesure trente pieds de face au Clemin Pelletier sur une profondeur de cent vingt cinq pieds neuf pouces sur la ligne séparant du lot No quatre et cent vingt quatre pieds huit pouces et cinq lignes sur le côté la séparant du lot No six.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

22 juin—22 29—juil 6 13 20 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Annie Thérèse Hudson, femme de Leander Sundelland vs Leander Sundelland son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,679.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 juillet 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La moitié de l'intérêt indivis du défendeur Leander Sundelland dans la propriété décrite ci-après, à savoir: Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situé sur les Faubourg Carrollton et State, au coin de la rue Lafayette, vingt-neuvième district de la ville de Nouvelle-Orléans, connu comme le lot No 17, du dit Ilet, et mesurant trente pieds de face sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

14 juin—14 21 28 août 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de Premier et de Deuxième Districts.

Succession de Mme Ann Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,051.—En vertu d'un ordre de vente, en date du 25 juin 1891, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 8 août 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1°. Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues David, St Louis, Salomon et Coutelier, désigné par les numéros un, deux, trois et quatre, conformément à un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de ville, le 21 avril 1856, déposé en l'étude de Philippe Lacoste, notaire. Les dits lots de terre mesurent chacun, au pied américain, trente-un pieds, onze pouces et cinq lignes de face à la rue Coutelier, sur une profondeur de cent deux pieds huit pouces. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Coutelier et David, étant la même propriété que feu Mme Anne Smith a acquise de James Dastan conformément à un acte passé pardevant Ph Lipps Lacoste, ancien notaire, le 18 octobre 1866.

2° Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Chartres, Conti, Dauphine et Galvez, mesurant jan pied anglais trente trois pieds un pouce de face à la rue Chartres, sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Acquis par la défunte Mme Anne Smith, de John Ochsjevich, par acte passé pardevant E. Barnett, notaire, le 10 octobre 1866.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

6 juil—6 13 20 27—8 3 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du local portant le numéro municipal 8 rue Carondelet.

La Banque de Temple de la Nouvelle-Orléans vs James McLoughlin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 32,272.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 juillet 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le numéro quatre de l'ilet numéro 120, borné par les rues Chartres, Conti, Market, Negrito et Decatur, conformément à un acte de Jules de Armas, du 20 août 1859, annexé à un acte pardevant Wm. H. Seymour, notaire, le 10 août 1859. Le dit lot mesure trente et un pieds deux pouces et cinq lignes de face à la rue Market, sur une profondeur de cent vingt pieds deux pouces et six lignes, entre lignes parallèles, sur une largeur de trois et un pieds deux pouces.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

14 juin—14 21 28 août 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de maison.

Mme C. Searing vs James M. Hennessey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 32,97.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 juillet 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le numéro quatre de l'ilet numéro 120, borné par les rues Market, Negrito et Decatur, conformément à un acte de Jules de Armas, du 20 août 1859, annexé à un acte pardevant Wm. H. Seymour, notaire, le 10 août 1859. Le dit lot mesure trente et un pieds deux pouces et cinq lignes de face à la rue Market, sur une profondeur de cent vingt pieds deux pouces et six lignes, entre lignes parallèles, sur une largeur de trois et un pieds deux pouces.

DITES MUSEUM,

consistant en cages en fer, vases, bancs, tables, bureaux, chaises, bons de fil métalles, berceaux, tapis, vêtéritéments, pots, ustensiles de cuisine, sideboard, meubles, installations de bateau, gravures, lustres, installations à gaz, Ameri-ation 289 feet, 289 feet, 289 feet dans le théâtre, éventails électriques, lumière électrique, nombre d'autres articles, ainsi que tout autre mobilier.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

14 juil—14 21 28 août 4 11

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

10 Actions de Commerce—Ice Company, Candies and Starch Manufacturing Co. Limited. Meubles de maison, voitures, lions, etc. George Dietrich et ale vs Louis Dietrich et ale.—No 48,805.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placitas à Bras, vendeur—Bureau No 112 rue Carondelet.—JEUDI, 23 juillet 1891, à 10 heures A. M., il sera vendu, au local ci-dessus, 10 actions de fonds de capital de la Cie de Glace Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans le 20 mai 1891, dans l'affaire ci-dessus.

10 actions de fonds de capital de la Commercial Soap, Candle and Starch Manufacturing Company Limited. Un bel assortiment de meubles de salon, de salle à manger et de chambre à coucher, piano Montel, voiture, lions, etc.

Conditions—Comptant.

12 juil—12 19 20 23

ASSURANCES.

DIX-NEUVIÈME ETAT ANNUEL

DE LA

Compagnie d'Assurances

TEUTONIA,

De la Nouvelle-Orléans.

Conformément aux dispositions de sa charte cette compagnie publie l'état suivant soumis au Bureau de l'Assureur pour l'année finissant le 31 décembre 1890:

Primes reçues—	
Sur risques de feu	$183,923 30
Sur risques de mer	26,707 70
Sur risques de rivière	25,997 70
	$235,610 70
Ajouté primes non expirées pour 1889	74,103 00
	$306,813 70
A déduire—	
Pertes de feu payées	$61,592 37
Moins part des réassureurs	4,942 66
Pertes de rivière payées	13,183 09
Réassurances	20,796 11
Commissions	21,063 88
Primes remises	20,340 26
Taxes et licences	11,908 53
Dépenses générales et dépenses d'agence	
Moins l'intérêt	7,804 46
Profits et pertes	879 33— 172,521 29
	$134,092 41
Réserve pour primes non expirées, 31 décembre 1890	$ 84,723 00
Due pour cent d'intérêt sur le fonds capital pour l'année	25,000 00
Réserve pour pertes non ajustées	16,796 00
Surplus	8,073 41
	$134,092 41

ACTIF.

Comptant en main	$ 38,104 53
61,000 bons de ville consolidés de la N. O. (Fressman), valeur sur le marché	65,575 00
62,000 bons 5 pour cent de la N. O., valeur sur le marché	62,000 00
30,000 bons 6 pour cent des Etats Unis, valeur sur le marché	36,500 00
120,000 bons d'Etat de la Louisiane, valeur sur le marché	111,900 00
19,200 bons hypothécaires de la Canal and Claiborne Street Railroad, valeur sur le marché	10,500 00
Bons certifiés de ville de la Nouvelle-Orléans et autres stocks	3,743 25
Propriétés foncières	41,362 50
Prêts sur hypothèque	42,741 66
Prêts sur gages	12,200 00
Primes en cours de collection	23,774 92
Billets à primes et comptes à recevoir	4,139 55
Meubles de bureau	1,000 00
	$552,097 41

PASSIF.

Fonds capital	$250,000 00
Fonds de réserve	80,000 00
Réserve pour primes non expirées	84,723 00
Intérêt sur dividende non payé	325 00
Pertes non ajustées	16,296 00
Surplus	8,073 40
Intérêt sur fonds capital du 1er Janvier 1891	12,500 00
	$452,097 41

L'état ci-dessus est une copie vraie et correcte transcrite des livres de la compagnie.

W. H. SCHMIDT, Président.

H. N. GOCKERT, Vice Président.

ALBERT P. NOLL, Secrétaire.

Assermenté et souscrit pardevant le soussigné notaire de la Nouvelle-Orléans, ce douze jour de janvier 1891.

JOHN J. WARD, Notaire Public.

A une assemblée du Bureau des Directeurs de cette compagnie, tenue le courant, il a été résolu de payer sur demande un second intérêt dividende semestriel de CINQ POUR CENT sur le fonds capital, faisant six pour cent pour l'année 1890.

DIRECTEURS.

H. Buddig	Isaac Levy
Theo. Bernkopf	C. H. Miller
Anton Braun	Albert P. Noll
J. E. Cahuzac	Frank B. Ker
M. Frank	J. E. Rengstorff
E. Fritschler	Louis Rurk
C. H. Parker	Wm. H. Schmidt
H. K. Cugreve	Henry Schmidt
S. Hyman	J. G. Spor
J. Jacobs	Jas J. Schmidt
Julius Keiffer	C. H. Schmeck
J. H. Keller	My Wallmann

13 jan—1m

Vingt-quatrième Etat Annuel

DE LA

Compagnie d'Assurances Germania

De la Nouvelle-Orléans.

Conformément à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1890:

Primes sur incendies	$203,127 23
Primes maritimes	2,518 95
Primes des rivières	1,889 72
	$207,530 90
A ajouter: Primes non expirées de 1889	41,180 13
	$248,711 03
A ajouter: intérêt, prêts et perte	$26,333 59
Moins salaires et dépenses générales	14,787 48
	13,546 11
Fonds de surplus de 1889	24,476 06
Total	$286,723 19
Pertes payées—	
Sur risques de feu	$85,758 37
Sur risques maritimes	1,463 04
Sur risques de rivières	299 67
	$87,521 08
Réassurances	36,176 64
Primes remises et commissions	54,577 70
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et autres dépenses	6,604 97
	185,338 29
Profits bruts	$101,384 90
Réservé—	
Pour primes non expirées	$44,168 67
Pertes d'incendies non payées	11,963 43
Dividende de Juillet 1890	10,000 00
Dividende de Janvier 1891	10,000 00
Fonds de surplus, 1890	25,262 80
	$101,394 90 $101,394 90

ACTIF.

Billets pour primes	$155 25
Primes en voie de collection	41,714 74
Prêts sur nantissement (dépôts de titres)	29,820 00
Prêts sur hypothèques	1,000 00
Bons des Etats-Unis, Louisiane consolidés de ville et bons à primes	91,144 50
Stocks de banques, assurances et autres	36,378 50
Bons 1ère hypothèque, Wecketing Street Improvement (dépôts de titres)	5,000 00
Propriétés foncières	66,816 84
Meubles de bureau et accessoires	4,873 14
Argent comptant et en banque	24,394 53
	$291,394 90

PASSIF.

Capital-actions	$200,000 00
Réservé pour primes non expirées	44,168 67
Réservé pour pertes non payées sur incendie	11,963 43
Réservé pour dividende 5 pour cent, 1er trimestre 1891	10,000 00
Réservé pour fonds de surplus, 1890	25,262 80
	$291,394 90

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

H. ZURRESSER, Président.

J. HASSINGER, Vice-Président.

EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 9me jour de janvier 1891.

W. O. HART, Notaire.

Le Conseil de Direction, à leur réunion régulière a déclaré un second dividende semestriel de CINQ POUR CENT, faisant dix pour cent payés sur le fonds-capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1890, payable sur demande.

DIRECTEURS.

H. ZURRESSER	P. W. DIELMANN
J. J. WEDERELING	JOHN THOEN
J. HASSINGER	J. B. MEYERS
L. GRUNSWALD	A. G. RICKS
FRANK WATTEN	GEO. LINDELICH
J. N. MERILH	JOHN G. MOLL
J. J. LANGLOIS	D. BERNHARDT
M. VONDERSAHR	EMIL WEBER

L'ABEILLE

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN,

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73.....CHARTRES.....73

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et installations d'un Dime Museum.

Mme A. Sc. Jaminez vs. La Compagnie Robinson Museum Co. of N. O., Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 32,162.—En vertu d'un ordre de vente, en date de 15 juillet 1891, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 27 juillet 1891, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux, No 126 rue du Canal, tout le contenu, installations, etc., qui s'y trouvent, et connus sous le nom de

DITES MUSEUM,

consistant en cages en fer, vases, bancs, tables, bureaux, chaises, bons de fil métalles, berceaux, tapis, vêtéritéments, pots, ustensiles de cuisine, sideboard, meubles, installations de bateau, gravures, lustres, installations à gaz, Ameri-ation 289 feet, 289 feet, 289 feet dans le théâtre, éventails électriques, lumière électrique, nombre d'autres articles, ainsi que tout autre mobilier.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

16 juil—16 20 24 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée dans le Premier District.

Wm G. Chamberlain vs Robert Hooten.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 33,211.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à vente à l'enchère publique, au lieux ci-après désignés le SAMEDI, 25 juillet 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La propriété ci-après contenue sans étages supérieures de la maison comme sous le nom de Merchants and Auctioneers Exchange, rue Royale, entre la rue Bienville et la rue Conti, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ensemble avec soixante-dix actions du fonds-capital de la Banque des Citoyens en manissement et attachées à la dite propriété.

Saisi dans la susdite affaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Un acquéreur en outre assumera le résidu de la dette du fonds capital hypothèque, dette non encore échue, et les droits de timbres prévus par la charte et les lois de la Banque, à savoir: la somme de $7,200; et l'acquéreur en outre assumera le solde du prix de la dite propriété de la Banque sous sa charte et ses lois, et le balance s'il y en a du prix d'adjudication, comptant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

8 juillet—8 13 16 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme Adelaïde Dufour et ale.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,143.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 août 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le numéro quatre de l'ilet numéro 120, borné par les rues Market, Negrito et Decatur, conformément à un acte de Jules de Armas, du 20 août 1859, annexé à un acte p